

**Les diplômes requis pour l'animation
(arrêté du 9 février **modifié par l'arrêté du 28 octobre
2008** et arrêté du 20 mars 2007)**

Les fonctions d'animation peuvent être exercées dans les séjours de vacances, les accueils de loisirs et les accueils de scoutisme par les personnes titulaires des titres et diplômes cités ci-dessous ou effectuant un stage ou une période de formation en milieu professionnel pour ces titres ou diplômes :

1. **Le BAFA - Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation**
2. **le BAFD ou diplômes équivalents au BAFD (voir fiche diplômes direction)**
3. **Diplômes de l'animation socio-culturelle et sportive**

BEATEP - Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse

BPJEPS - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

BAPAAT Option Loisirs du jeune et de l'enfant-Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien

BEES 1^{er} - Brevet d'Etat d'éducateur sportif

Certificat de qualification professionnelle 1^{er} degré de l'animation.

4. **Diplômes universitaires**

DUT spécialité carrières sociales - Diplôme universitaire de technologie

Licence STAPS

Licence sciences de l'Éducation

DEUG STAPS - Diplôme d'études universitaires générales

5. **Diplômes d'Etat et professionnels de l'éducation et de l'enfance**

CAFME -Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur

CAP Petite Enfance -Certificat d'Aptitude professionnelle

6. **Militaires**

Moniteur interarmées d'entraînement physique, militaire et sportif

7. **Agents de la fonction publique territoriale :**

1/exerçant des fonctions d'animation dans le cadre des missions définies par les statuts suivants:

- animateur territorial
- adjoint territorial d'animation
- adjoint administratif de la commune de Paris, spécialité animation

2/exerçant des fonctions qui, sans être directement liées aux activités d'animation sont susceptibles de s'y rattacher à titre accessoire :

- ATSEM - Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
- éducateur territorial de jeunes enfants pour l'accueil d'enfants de moins de six ans
- éducateur territorial des activités physiques et sportives
- assistant socio-éducatif territorial, spécialité éducateur spécialisé
- moniteur-éducateur territorial
- professeur de la ville de Paris

8. **Diplômes spécifiques aux accueils de scoutisme :**

organisés par des associations agréées au plan national :

a) Diplôme et titres délivrés par les associations agréées membres de la Fédération du scoutisme français : Certificat d'aptitude aux fonctions d'animateurs scoutisme français.

b) - Diplômes et titres délivrés par les autres associations agréées :

- Assistant d'unité, camp école préparatoire premier degré (Scouts Unitaires de France)
- Attestation de capacité ou licence capacitaire (Eclaireurs Neutres de France, Fédération des Eclaireuses et Eclaireurs, Guides et Scouts d'Europe).

Stagiaires

Doivent être considérés comme animateurs stagiaires, les personnes ayant suivi une session de formation théorique BAFA jugée satisfaisante.

Pour les titres, diplômes et certificats admis en équivalence, le statut de stagiaire est reconnu si la personne effectue un stage ou une période de formation en milieu professionnel dans un séjour de vacances ou un accueil de loisirs en France.